

Réunion du Comité Syndical du 10 décembre 2025

Effectif légal du conseil syndical : 64

Nombre de conseillers en exercice : 64

Nombre de conseillers présents : 39

Nombre de conseillers représentés : 9

Nombre de votants : 48

Convoqué le 25 novembre 2025, le conseil syndical s'est réuni le 10 décembre 2025 à 18h00, Salle d'Assemblée de Clermont Auvergne Métropole (7ème étage), 64 avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand, sous la présidence de Monsieur Dominique ADENOT.

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard GUILLAUME

124^e Séance

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Monsieur Dominique ADENOT

Monsieur Claude AUBERT

Monsieur Frédéric BONNICHON

Monsieur Jean-Pierre BRENAS

Monsieur Philippe CARTAILLER

Monsieur Gérard CHANSARD

Monsieur Jean-Michel CHARLAT

Monsieur Alain DEAT

Monsieur Antoine DESFORGES

Monsieur Gérard DUBOIS

Madame Catherine FROMAGE

Madame Blandine GALLIOT

Monsieur Dominique GUÉLON

Monsieur Gérard GUILLAUME

Monsieur Jean-Pierre HEBRARD

Monsieur Sylverin KEMMOE

Monsieur Jacques LARDANS

Madame Christine LECHEVALLIER

Monsieur André MAGNOUX

Madame Christine MANDON

Madame Danielle MISIC

Madame Christine PACAUD

Monsieur Gilles PAULET

Madame Mina PERRIN

Monsieur Jérôme PIREYRE

Monsieur Stéphane PONCE

Monsieur Marc REGNOUX

Monsieur Bruno RESSOCHE

Monsieur Jean-Pierre ROUSSEL

Madame Valérie ROUX

Monsieur Vincent SOULIGNAC

Monsieur Bruno VALLADIER

Monsieur Dominique VAURIS

Monsieur Gilles VESCOVI

Madame Cécile BIRARD

Monsieur Jérôme DE ABREU

Monsieur Pierre DESMARETS

Monsieur Jean-Paul FAURE

Monsieur Roland GRENET

Étaient excusés / absents :

Monsieur Claude AIGUESPARSES	Madame Nathalie MARIN
Monsieur Marcel ALEDO	Madame Dominique MARQUIE
Monsieur Jérôme AUSLENDER	Monsieur Christian MELIS
Monsieur Dominique BANNIER	Monsieur Cédric MEYNIER
Monsieur Nicolas BEAURE	Monsieur Sébastien MORIN
Monsieur José BELDA	Monsieur Jean-Marc MORVAN
Monsieur Éric BRUN	Monsieur Jean-Michel ONDET
Monsieur Jean-Christophe CERVANTES	Madame Anne-Marie PICARD
Monsieur Alain CHARLAT	Monsieur Pascal PIGOT
Monsieur Pierre CHASSAING	Monsieur François REPOLT
Madame Nathalie DOS SANTOS	Madame Sandrine ROUSSEL
Monsieur Éric GRENET	Monsieur Philippe TCHILINGHIRIAN
Monsieur Yann GUILLEVIC	Monsieur Laurent THEVENOT
Monsieur Michel LACROIX	Madame Nadine VALLESPI
Monsieur Jean-Marc LAVIGNE	Monsieur Nicolas WEINMEISTER

Avaient donné pouvoir :

Monsieur Jérôme AUSLENDER	à Monsieur Dominique ADENOT
Monsieur Éric BRUN	à Monsieur Jean-Pierre ROUSSEL
Monsieur Jean-Christophe CERVANTES	à Madame Christine MANDON
Monsieur Pierre CHASSAING	à Monsieur Pierre DESMARETS
Madame Nathalie DOS SANTOS	à Monsieur Gérard GUILLAUME
Madame Nathalie MARIN	à Monsieur Jean-Michel CHARLAT
Monsieur Pascal PIGOT	à Monsieur Antoine DESFORGES
Monsieur Philippe TCHILINGHIRIAN	à Madame Catherine FROMAGE
Madame Nadine VALLESPI	à Monsieur Gilles PAULET

Rapport d'orientations budgétaires 2026

Présentation du Grand Clermont

Le territoire du Grand Clermont est original en ce qu'il allie une métropole et des espaces périurbains et ruraux dynamiques. Il est né dans les années 2000 de la volonté des élus de bâtir un destin commun autour d'un bassin de vie d'environ 440 000 habitants.

Le projet du Grand Clermont a d'abord été traduit dans une charte de Pays. Il s'est par la suite approfondi avec le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), grâce au concept de métropole en archipel.

Le syndicat a fortement évolué depuis sa création : de SIEPAC, en charge du schéma directeur de 1995, il est devenu un Pays « lois Voynet » dans les années 2000. Profitant de la loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), le syndicat mixte a été transformé le 16 octobre 2014 en Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR). Il est l'un des plus importants de France sous ce statut.

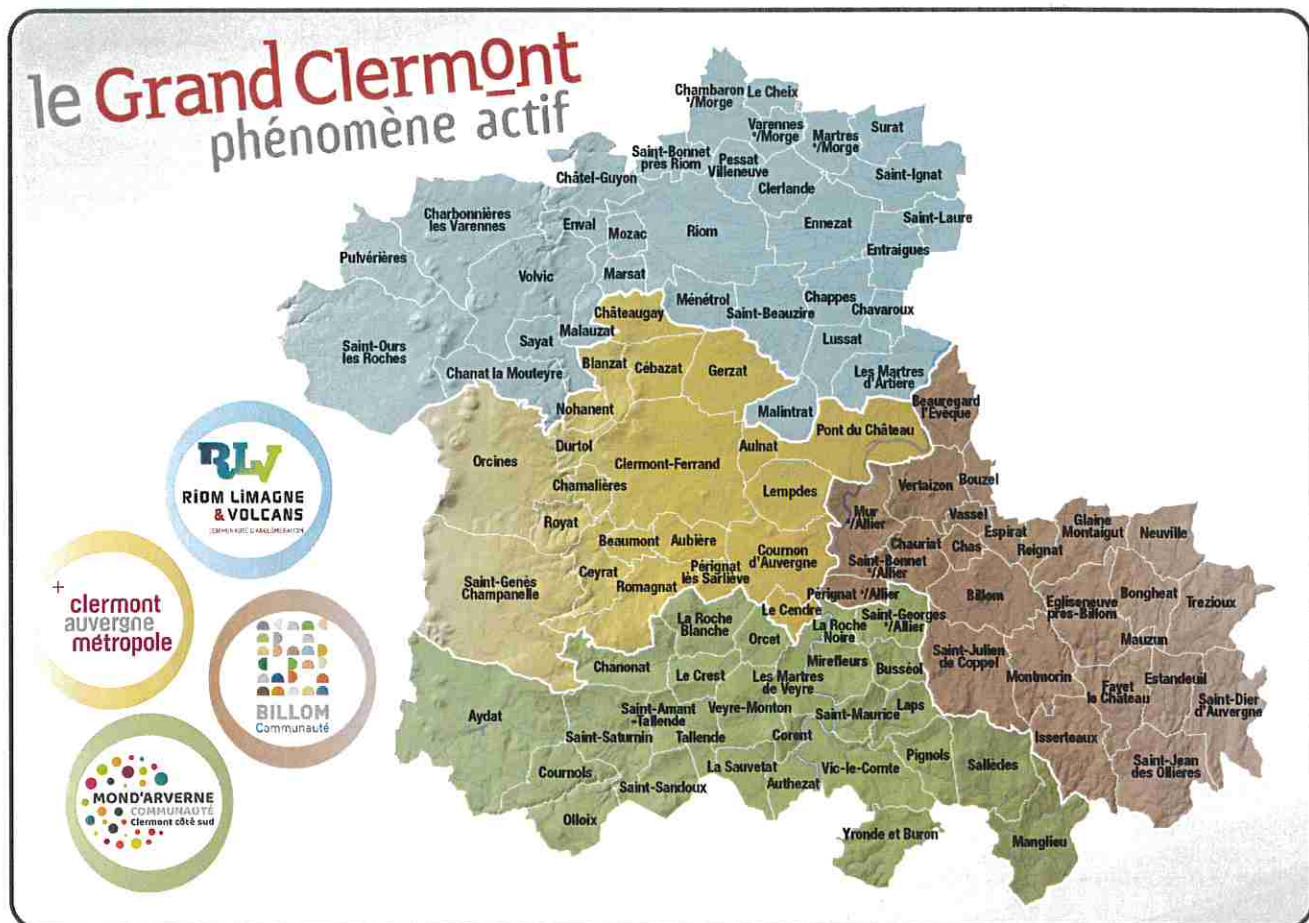
Cette transformation a apporté plusieurs changements sur un plan fonctionnel comme, par exemple, le renforcement du Conseil de développement ou nouvelles perspectives en matière de services unifiés et de

prestations de services. À ce titre, un service d'instruction du droit des sols mutualisé a vu le jour en 2015 pour environ la moitié des communes du Grand Clermont. De même, le PETR assure la maîtrise d'ouvrage, par délégation de 3 de ses intercommunalités, d'une voie verte le long de l'Allier.

Les membres du Grand Clermont

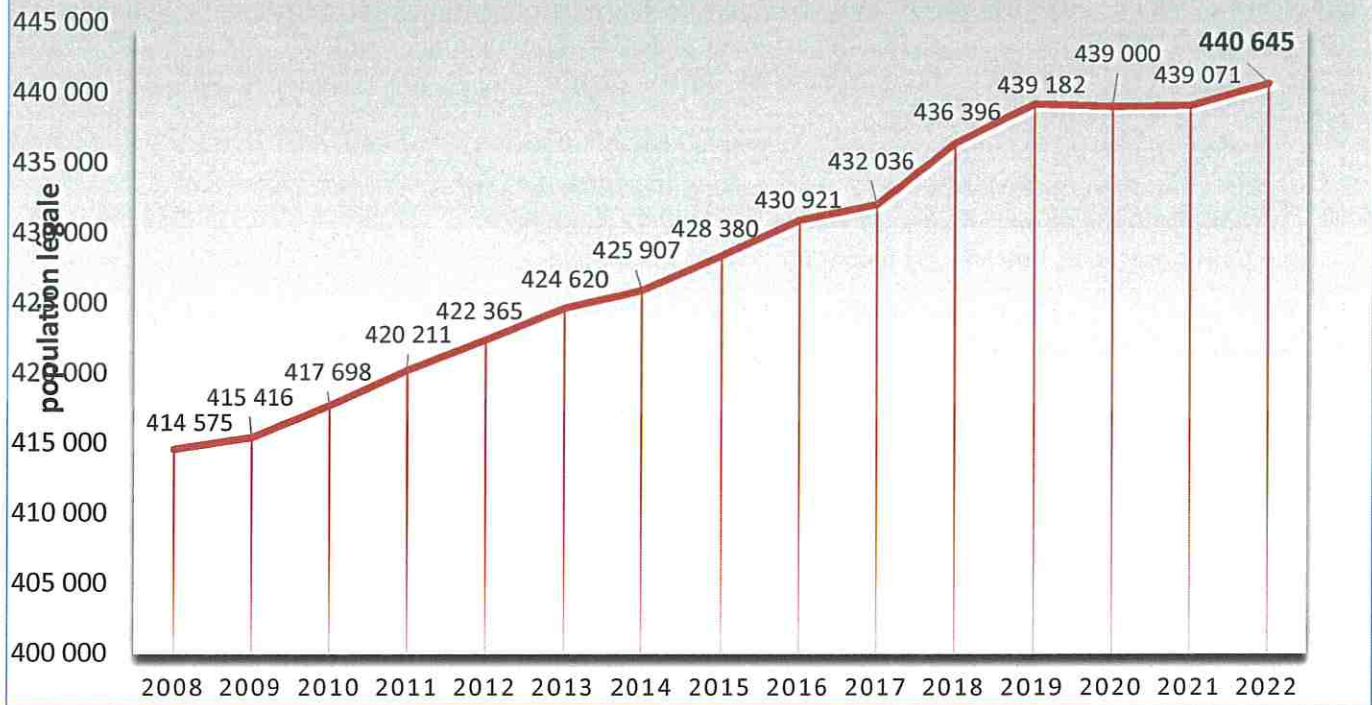
Consécutif à la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) et à la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Puy-de-Dôme arrêté le 10 mars 2016, le Grand Clermont compte désormais quatre EPCI et 104 communes, 440 645 habitants (population légale totale au 1/1/2025) :

- **Billom Communauté** : 25 communes, 26 578 habitants
- **Clermont Auvergne Métropole** : 21 communes, 302 259 habitants
- **Mond'Arverne Communauté** : 27 communes, 41 797 habitants
- **Riom Limagne et Volcans** : 31 communes, 70 011 habitants



Il convient de noter que, malgré un ralentissement depuis 2020, la population du Grand Clermont est en augmentation depuis quatorze ans (+ 26 000 habitants entre 2008 et 2022). Si les autres métropoles de la région Auvergne Rhône Alpes gagnent également de la population, le bassin clermontois est le seul qui bénéficie d'un solde migratoire positif qui compense un solde naturel bas. Le territoire du Grand Clermont est donc attractif.

EVOLUTION DE LA POPULATION DU GRAND CLERMONT POPULATION LÉGALE 2008-2022



Le fonctionnement du PETR

Le syndicat du Grand Clermont est administré par **un comité syndical de 64 élus**. Il fonctionne avec 1 Président, 8 vice-Présidents, 1 bureau et des commissions, dont la commission urbanisme et la commission conseil de développement, et des groupes de travail thématiques. L'Assemblée a été réinstallée en septembre 2020 après les élections municipales et communautaires.

Président : Dominique ADENOT

1^{ère} vice-Président : **Gérard GUILLAUME** en charge de l'application du droit des sols, de la Conférence des maires et de la relation institutionnelle avec le Conseil de développement

2^{ème} vice-Président : **Dominique GUELON** en charge de la santé et du suivi des groupes mixtes Conseil de développement/ Conseil syndical

3^{ème} vice-Président : **Pierre CHASSAING** en charge de l'urbanisme commercial

4^{ème} vice-Président : **Bruno VALLADIER** en charge du SCOT

5^{ème} vice-Président : **Gilles PAULET** en charge de la valorisation du Val d'Allier (voie verte, Leader)

6^{ème} vice-Présidente : **Mina PERRIN** en charge de la réflexion stratégique sur l'avenir de l'inter-territorialité

7^{ème} vice-Présidente : **Christine LECHEVALLIER** en charge de l'urbanisme innovant (nouvelles formes d'habiter)

8^{ème} vice-Président : **Marc REGNOUX** en charge du Projet Alimentaire Territoire, de la communication et des relations avec l'enseignement supérieur et la recherche

En 2025, se sont tenus 5 bureaux et 4 conseils syndicaux (3 en présentiel et 1 en visio-conférence).

Début 2025, l'équipe technique du Grand Clermont se compose de **15 agents** répartis comme suit :

- > 1 ETP relatif à la Direction de la structure ;
- > 2 ETP sur la gestion RH, comptable et administrative de la structure ;
- > 1 ETP pour l'animation du Conseil de Développement ;

Pôle développement

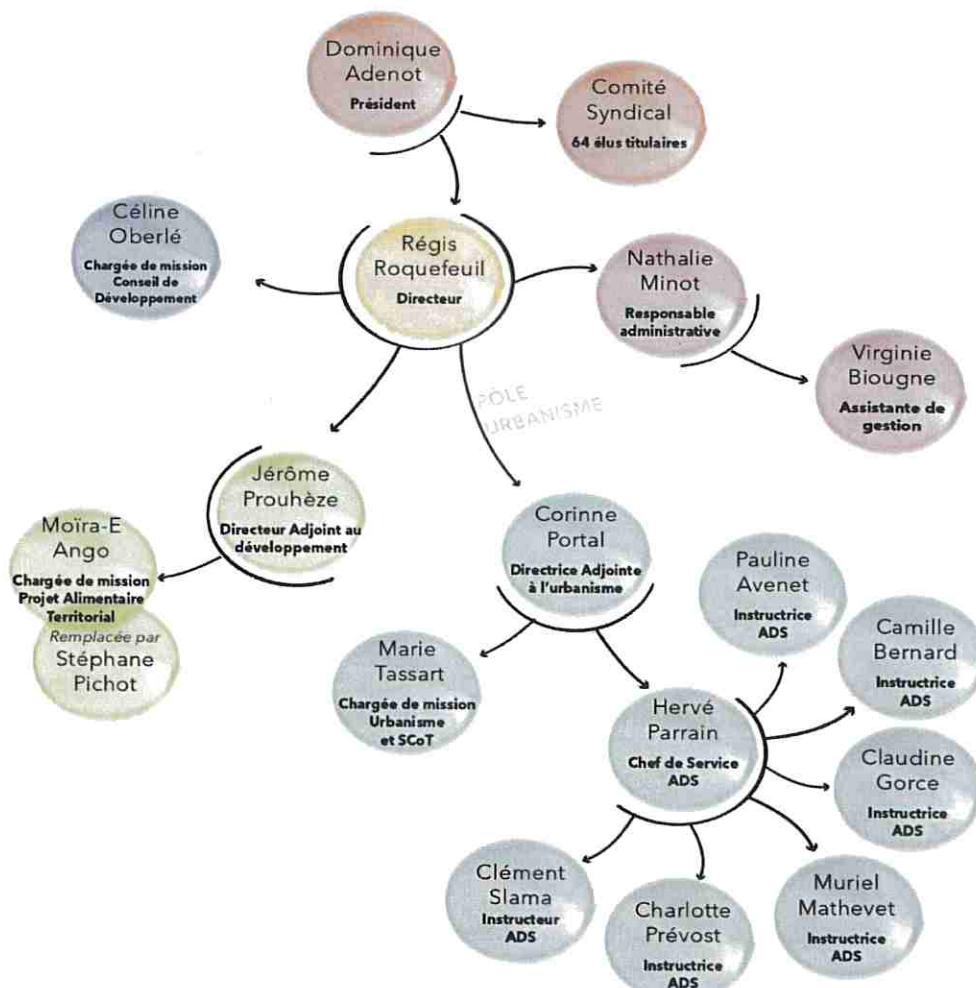
- > 1 ETP relatif à l'animation et la coordination du pôle de développement du Grand Clermont ;
- > 1 ETP sur la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial

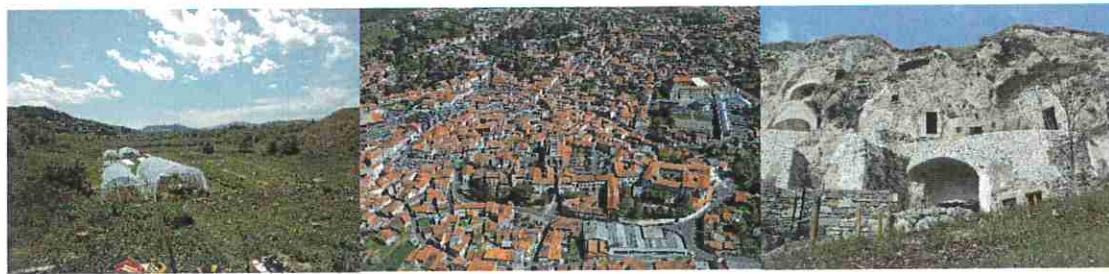
Pôle urbanisme

- > 1 ETP relatif à l'animation et la coordination du pôle urbanisme du Grand Clermont
- > 1 ETP sur la mise en œuvre du SCoT du Grand Clermont
- > 1 ETP sur l'encadrement du service ADS ;
- > 6 ETP sur l'instruction des actes d'urbanisme.

Le Grand Clermont

ORGANISATION DES SERVICES





Les prévisions budgétaires pour 2026

Les principales recettes :

De 2013 à 2024, le taux de cotisation est resté inchangé à 1,70 € par habitant. Suite à la conférence des Présidents du 19 décembre 2023, il a été acté que pour pouvoir mener la révision du SCoT, une revalorisation de ce taux était nécessaire. Ainsi il est porté à 1.85€ par habitant en 2025. En 2026, la cotisation est maintenue au même niveau soit **1.85€/habitant**. Considérant que la population légale 2026 ne sera connue que le 1^{er} janvier 2026, la recette des cotisations peut être estimée à **environ 817 000€**. C'est la principale ressource du Grand Clermont.

TABLEAU DES COTISATIONS ANNEE 2026

EPCI	Population réf 2022	1,85 €/hab	Population (estimation)	1,85 €/hab
		Cotisation 2025		Cotisation 2026
Billom Communauté	26 578	49 169,30	26 657	49 315,45
Clermont Auvergne Métropole	302 259	559 179,15	303 165	560 855,25
Mond'Arverne Communauté	41 797	77 324,45	41 922	77 555,70
Riom, Limagne et Volcans	70 011	129 520,35	70 221	129 908,85
TOTAL	440 645	815 193,25	441 965	817 635,25

La contribution de Billom Communauté et de Mond'Arverne Communauté couvre la réalité du coût du service ADS qui est donc financièrement neutre pour le Grand Clermont. Cette contribution est estimée à **470 000€** pour 2026. Elle est en hausse d'environ 20 000€ par rapport aux dépenses 2025 (Glissement-Vieillesse-Technicité et application en année pleine de l'augmentation du régime indemnitaire). Cette hypothèse est faite sur la base d'un maintien de la charge de travail du service.

Les autres principales recettes sont :

- **Le financement de l'animation** pour environ **180 000€** : Conseil de développement (80 000€ pour l'animation 2024/2026) LEADER (environ 40 000€ pour l'animation 2023/2025), du PAT (environ 40 000€) et du SCoT (20 000€).
- Le solde de la subvention de la Banque des Territoires dans le cadre du **projet Epidôme (pain bio pour la restauration collective)** soit **52 277€** (209 108€ perçus en 2025). Une subvention Leader est également attendue pour ce projet (environ 17 000€).

Enfin en investissement, la **voie verte de l'Allier**, en fonction de l'avancement des derniers travaux, un ajustement financier sera à prévoir avec Billom Communauté, Mond'Arverne Communauté et Clermont Auvergne Métropole.

Les principales dépenses :

Le Grand Clermont étant une structure d'ingénierie au service du territoire, en fonctionnement, les **charges de personnel** sont naturellement la principale dépense. Le coût, estimé à environ **1 000 000€**, est en hausse d'environ 60 000€ par rapport à 2025. Cette hausse s'explique par l'application en année pleine de l'augmentation du régime indemnitaire, par l'effet du Glissement-Vieillesse-Technicité et par le recrutement d'un gestionnaire LEADER. Ce

poste sera mis à disposition à hauteur de 50% de la cellule mutualisée départementale. A total, ce poste sera financé à hauteur de 90% (50% via la cellule mutualisée, 40% par l'animation LEADER).

Les autres principales dépenses sont :

- **Les charges à caractère général (hors études)** pour environ **160 000€** (niveau équivalent à 2025).
- **L'agence d'urbanisme Clermont Auvergne Métropole** pour **150 000€** en baisse de 25 000€ par rapport à 2025. Cette somme correspond à la participation du Grand Clermont au programme mutualisé de l'agence d'urbanisme avec en particulier les travaux de maîtrise d'œuvre de la révision du SCoT. La participation est en baisse après une année 2025 avec une implication particulièrement forte de l'agence d'urbanisme sur l'animation et la rédaction du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du SCoT.
- **Les études en fonctionnement (hors SCOT)** pour environ **200 000€** (études dans le cadre du PAT (projet Epidôme) pour environ 150 000€, suivi du DAAC (CCI)...).
- **Les études liées au SCOT (en investissement et hors programme mutualisé de l'agence d'urbanisme)** pour environ **100 000€** (évaluation environnementale, étude paysagère, étude d'intégration des objectifs du PAT dans le SCoT, assistance juridique et autres expertises thématiques dans le cadre de la révision)
- Les reversements d'une partie de la subvention de l'Etat dans le cadre du projet Epidôme (ex-Ambition Positive) aux partenaires qui portent directement des actions pour un montant d'environ **90 000€**.
- **Les indemnités des élus** pour environ **80 000€** (dans la continuité de 2025 et sous réserve des choix faits après la réinstallation du conseil syndical).
- **L'amortissement des investissements** pour environ **40 000€** (dans la continuité de 2025)

En 2026, le coût lié au **SCOT** est estimé à **250 000€** (dont 150 000€ de subvention à l'agence d'urbanisme). Il demeure pour l'instant difficile de donner un coût global (sur plusieurs années) de la révision du SCOT qui pourrait toutefois dépasser 1 000 000€.

Le coût du **Conseil de développement** peut être estimé à environ **90 000€** (contre environ 85 000€ en 2025) en cumulant charges de personnel, charges à caractère général du Grand Clermont imputées au Conseil de développement, frais liés à l'animation (dont traiteurs et remboursement des déplacements), convention d'accompagnement du CISCA, adhésion à la Coordination des Conseils de Développement, gestion de la plateforme collaborative, formations, frais liés aux interventions d'experts... Ce coût est important dans le budget du Grand Clermont pour autant il reste faible par rapport à d'autres conseils de développement de territoires équivalents. Bien entendu il pourra être revu en fonction de l'ambition qui sera donné au conseil de développement par le nouvel exécutif du Grand Clermont.

Une inscription budgétaire d'environ 700 000€ pour la **voie verte de l'Allier** pourrait être envisagée pour permettre d'envisager la fin des travaux. Cette somme fait l'objet d'une comptabilité distincte rattachée. Lorsque l'opération sera définitivement terminée, un avenant à la convention de mandat devra être établi permettant les derniers ajustements financiers et la remise des ouvrages à Billom Communauté, Mond'Arverne Communauté et Clermont Auvergne Métropole. In fine l'opération sera neutre financièrement pour le Grand Clermont.

Il convient toutefois de signaler que ces dépenses sont envisagées dans une optique de continuité de l'action du Grand Clermont en 2026 par rapport aux années précédentes. A l'issue de l'installation du nouveau conseil syndical, mi 2026, des adaptations seront à prévoir en fonction des orientations politiques du nouvel exécutif.

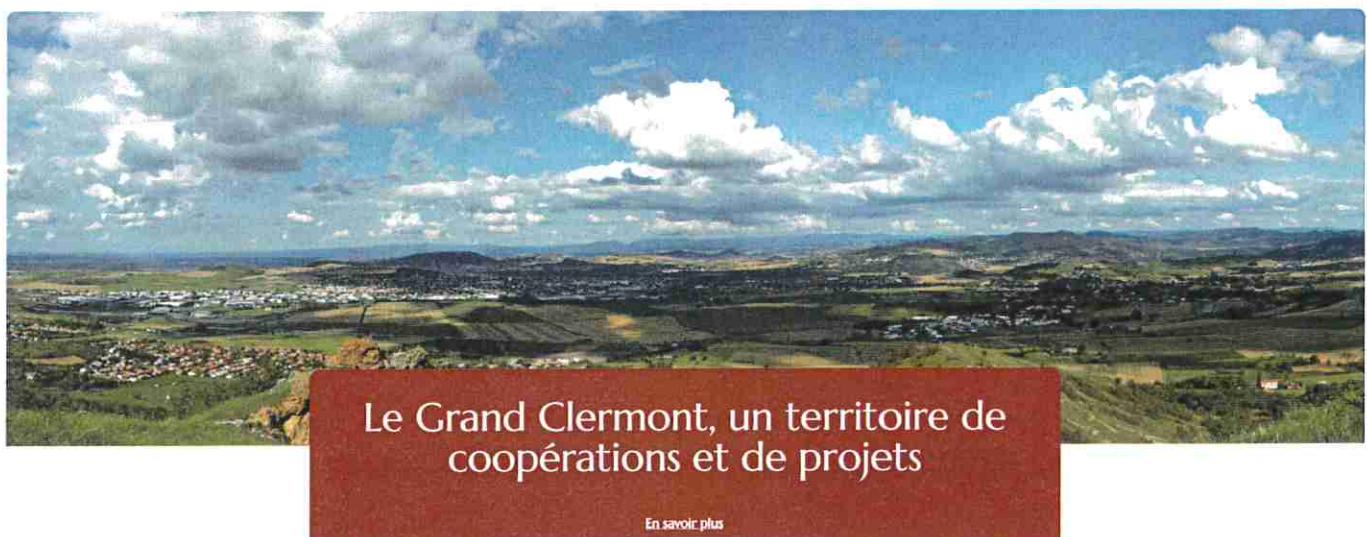
La communication institutionnelle

L'année 2025 a été marquée par la mise en ligne d'un nouveau site internet permettant une information sur les missions et actions du Grand Clermont plus lisible.

Ce site pourra évoluer en fonction des besoins notamment pour donner un accès facilité à l'ensemble des documents de la révision du SCoT.

Par ailleurs, des informations, notamment sur le SCoT, le PAT et Conseil de développement, ont été relayés sur les réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn).

Un budget global « communication institutionnelle » d'environ 5 000€ pourra être prévu au BP 2026. Sa mobilisation dépendra des orientations données après le renouvellement électoral.



Réflexion stratégique sur l'inter-territorialité

En 2025, un comité de pilotage chargé de suivre avec Mina Perrin, la réflexion sur l'avenir de l'inter-territorialité a été créé et s'est réuni 3 fois :

- Le 21 janvier, pour définir le cadre de la réflexion (il est fait mention d'inter-territorialité lorsqu'un sujet concerne au moins 2 EPCI) et la méthode de travail
- Le 20 mars pour partager le contenu des entretiens avec les 4 présidents des intercommunalités du Grand Clermont et analyser le questionnaire sur les besoins d'inter-territorialité envoyé aux élus du Grand Clermont. Le comité de pilotage a retenu les sujets d'investigations complémentaires prioritaires.
- Le 1^{er} décembre pour tirer les enseignements pour l'avenir et préconiser des actions pour répondre aux besoins d'inter-territorialité.

Suite au questionnaire adressé aux élus, 3 thématiques sont ressorties car elles nécessitent une meilleure organisation de l'inter-territorialité (collaboration entre EPCI) :

- La mobilité car la mise en place de réponses aux besoins des citoyens dans ce domaine dépasse la capacité d'actions des AOM (Autorité Organisatrice de la Mobilité) actuellement constituées.
- L'économie car une concurrence entre EPCI demeure alors qu'une meilleure coopération serait préférable
- L'environnement et la politique énergétique : l'enjeu dépasse largement l'échelle d'un EPCI alors que les PCAET sont à cette échelle avec des objectifs différents.

Pour approfondir ces sujets, Mina Perrin a mené une nouvelle série d'entretiens : Vice-président(e)s des intercommunalités en charge des thématiques prioritaires, SMTC, Orbimob, FNAUT, CCI, Shifters...

L'objectif est de proposer des préconisations pour une inter-territorialité qui répond mieux aux besoins du territoires pour le mandat 2026/2032.

BILAN 2025 - PERSPECTIVES 2026

1- La révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) : de la définition de l'armature territoriale à la rédaction du Projet d'Aménagement Stratégique

Suite à la délibération du 8 décembre 2022 de révision du SCOT, la commission urbanisme du Grand Clermont définit 12 enjeux prioritaires autour des questions de sobriété et d'habitabilité avec l'objectif fort d'un SCoT solidaire à horizon 2050 (voir Rapport d'orientations Budgétaires 2024).

Suite à ce travail et à la conférence des Présidents des EPCI du Grand Clermont du 27 janvier 2025 a été établi le cadre suivant :

- écrire un nouveau récit prospectif du territoire couvrant toutes les thématiques imposées pour un SCoT,
- aborder le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) avec pragmatisme,
- envisager l'ensemble des travaux à l'aune de la solidarité/complémentarité entre EPCI et au sein des EPCI,
- rechercher prioritairement un point d'équilibre territorialisé entre urbain et rural,
- face aux bouleversements climatiques plus rapides que prévus, s'adapter aux réalités de terrains,



Par ailleurs, la conférence des Présidents a fixé pour objectif de débattre le PAS fin 2025.

Ainsi, cette feuille de route, constituait le fil rouge des travaux de la commission urbanisme durant l'année 2025.

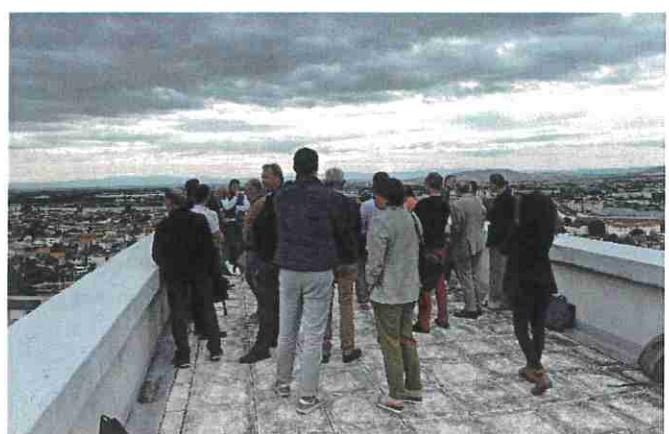
L'année 2024 avait permis aux élus de conforter leurs connaissances dans certains domaines (climat, Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau, étude Hydrologie Milieux Usages Climat, Urbanisme et Santé) grâce à l'intervention d'experts. En 2025, le principe de faire intervenir des experts a été confirmé, ainsi, l'UNICEM est venue présenter le diagnostic d'approvisionnement en matériaux réalisé pour le territoire du Grand Clermont. Il s'avère que plusieurs carrières vont prochainement arriver en fin d'exploitation, aussi l'enjeu de l'approvisionnement apparaît très important à l'horizon 2050 afin d'assurer davantage d'autonomie au territoire et d'éviter le transport de matériaux sur de longues distances. Même avec des efforts en termes de consommation de matériaux par habitant et de recyclage, les besoins pour le territoire resteront importants et devront pouvoir être pourvus localement. Un groupe de travail a été constitué au sein du Grand Clermont afin de travailler plus spécifiquement sur ce sujet, il s'est réuni une fois avec les services de l'Etat et a permis de poser la question d'un "pré-zonage carrière" dans le SCOT. L'avancée de la révision du SCOT nécessitera d'autres temps de travail en 2026 pour affiner ce sujet.

Les Shifters Auvergne sont également intervenus en commission urbanisme afin de se présenter et proposer une collaboration au Grand Clermont sur la base d'une analyse des PCAET des 4 EPCI du territoire qui pourrait permettre notamment de dégager des pistes d'actions collectives.

Afin de partager le diagnostic, complété au fur et à mesure des travaux de la commission, et les grands enjeux identifiés pour la révision du SCoT, une réunion de présentation du diagnostic aux Personnes Publiques Associées (PPA) s'est tenue en février 2025. Grâce aux nombreux échanges, cette réunion a permis de compléter le diagnostic et l'état initial de l'environnement et d'informer les PPA de l'avancée des travaux du SCoT.



Au printemps, **4 ateliers ont permis aux élus de définir, de manière collective, les grandes orientations du projet politique à l'horizon 2050**. Ce cycle de réunion, délocalisé sur l'ensemble du territoire (à Volvic, Saint-Dier d'Auvergne, Gergovie et à l'école d'architecture de Clermont-Ferrand) a été organisé autour de grands thèmes : foncier, mobilités, économie.... Lors de ces rencontres, les élus devaient dégager, pour chaque enjeu et en tenant compte des notions de complémentarités et de solidarités, les grandes orientations du PAS. Ce cycle s'est terminé par une synthèse, début juin, ou une première version du PAS (non détaillée) a été écrite collectivement.



ATELIER 1
Date : le 03/04/2025
SOBRIÉTÉ FONCIER EAU BIODIVERSITÉ / SOLS AIR / ÉNERGIE / CLIMAT
Lieu : RLV → Volvic

ATELIER 2
Date : le 17/04/2025
HABITABILITÉ DÉMOGRAPHIE HABITAT SOCIAL MOBILITÉS
Lieu : Billom Communauté → Saint-Dier-d'Auvergne

ATELIER 3
Date : le 06/05/2025
HABITABILITÉ ÉCONOMIE / EMPLOI AGRICULTURE / ALIMENTATION CADRE DE VIE / SANTÉ
Lieu : Mond'Arverne → Plateau de Gergovie

ATELIER 4
Date : le 05/06/2025

**SYNTHÈSE DES 3
PREMIERS ATELIERS
APPROCHE TRANSVERSALE
ET DÉFINITION DES
GRANDES AMBITIONS DU
SCOT**

Lieu : CAM
→ Clermont (ENSACF)

- Lecture de paysage sur site : échanges sur l'évolution des paysages d'ici 2050 (vision prospective)
- Articulation des 12 enjeux avec l'armature territoriale : sous l'angle des solidarités et des complémentarités entre les différents niveaux/pôles
- Formalisation d'orientations pour le PAS (et pistes d'action)

Le projet de PAS est basé sur une ambition forte « Prendre soin des populations et des espaces de vie » permettant de garantir la qualité de vie pour tous les habitants avec le maintien de l'habitabilité du territoire. Cette ambition repose sur deux piliers :

- une volonté, la solidarité
- un double impératif, la sobriété et l'adaptabilité

Sur la base de ce projet de PAS, des temps forts ont été organisés : 3 réunions de concertation se sont tenues en septembre 2025 :

Afin de partager les premiers travaux du PAS avec les citoyens du Grand Clermont, 3 réunions publiques ont été organisées les 15, 17 et 29 septembre, respectivement à Clermont-Ferrand, Mozac et Saint-Maurice-ès-Allier.

Les grands enseignements du diagnostic ont été présentés afin d'illustrer et comprendre les orientations du PAS. Chaque réunion, d'environ 3h, a permis aux élus de présenter le projet politique et de répondre à de nombreuses questions.

En tout, ce sont plus de 250 personnes qui ont assisté aux réunions publiques.



le Grand Clermont

Notre territoire à l'horizon 2050 !

3 réunions publiques d'information et d'échange

- Lundi 15 septembre 18h30
salle Gonchan (rue Léo Lagrange) à Clermont-Ferrand
- Mercredi 17 septembre 18h30
Maison de la Nature et de l'Environnement (17 av. Jean Jaurès) à Mozac
- Lundi 29 septembre 18h30
espace des Chanvres (rue du Port) à Saint-Maurice-ès-Allier

Présentation du projet politique pour l'aménagement et le développement du territoire



Dans le cadre des travaux de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale

Par ailleurs, en dehors de ces temps forts, la concertation a été menée avec les membres du Conseil de développement tout au long de l'année 2025, notamment en ce qui concerne le PAS et le projet d'armature territoriale (cf chapitre Conseil de développement).

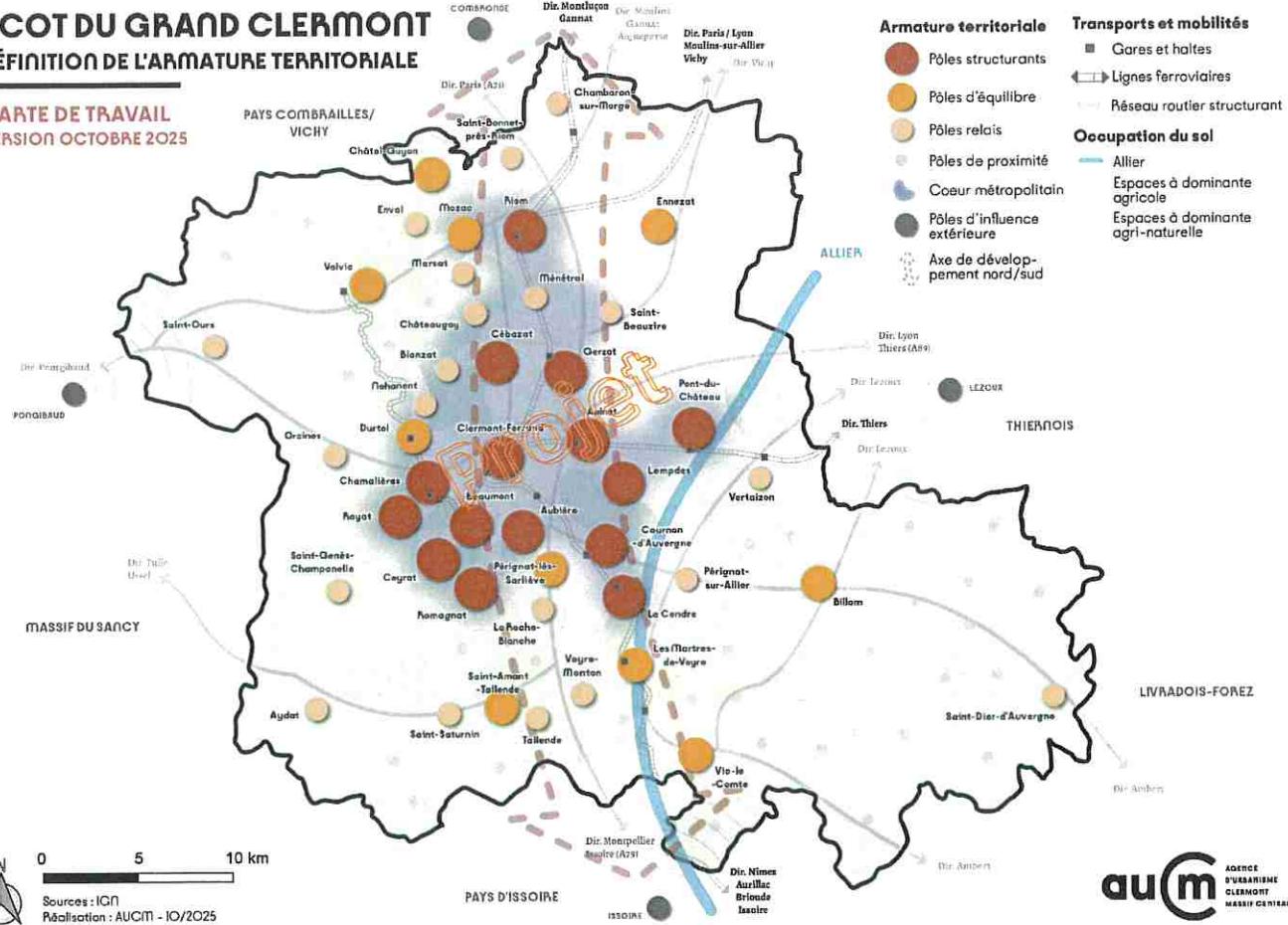
La définition de l'armature territoriale, initiée en 2024, s'est poursuivie en 2025 avec pour objectif de maintenir une armature en archipel qui permette à chaque commune de participer à la préservation et au développement du territoire.

Ainsi, sur la base des travaux amorcés en 2024, une analyse multicritère (12 indicateurs couvrant 5 thématiques : démographie, équipements, emploi, habitat, mobilités) établie par l'Agence d'urbanisme et une analyse des données environnementales et des risques réalisée par BL Evolution ont permis d'objectiver les données et de se projeter à l'horizon 2050.

Ce travail, conséquent, se poursuivra en 2026 afin de stabiliser une armature territoriale à même de répondre à l'ambition politique de « prendre soin des populations et des espaces de vie ».

SCOT DU GRAND CLERMONT

CARTE DE TRAVAIL



Le projet d'armature territoriale sera retravaillé avec les nouveaux élus issus des élections municipales et communautaires de 2026.

Une première version des **objectifs chiffrés du PAS** (démographie, logement, consommation foncière) a été définie au regard du choix politique de viser le scénario central des projections démographiques de l'INSEE en cohérence avec les objectifs chiffrés des PLH et PLUi pour la première période.

Quant à l'écriture détaillée du PAS, elle a fait l'objet d'un travail technique qu'il sera nécessaire de partager avec les nouvelles équipes du Grand Clermont.

Une **seconde rencontre avec les PPA** a été organisée en octobre 2025 afin de d'échanger autour du projet de PAS et de présenter le projet d'armature territoriale issu des travaux de la commission urbanisme.

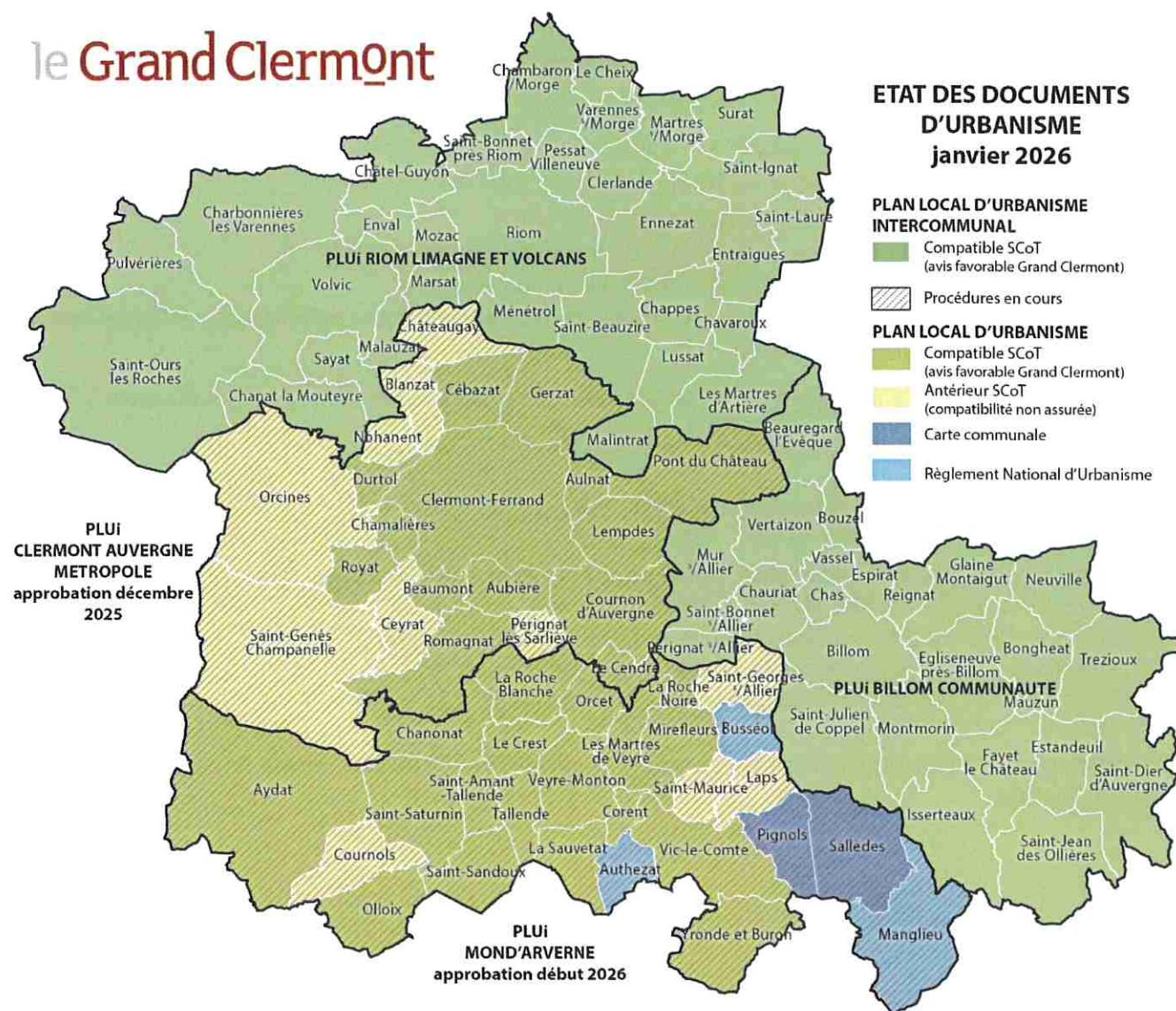
Les travaux de la commission urbanisme feront l'objet d'une présentation lors du comité syndical du 10 décembre.

Les travaux de révision du SCoT vont techniquement se poursuivre jusqu'aux élections. Toutefois, aucune validation politique n'aura lieu sur cette période. Le projet sera livré aux élus en début de mandat afin qu'ils se l'approprient, l'adaptent et en débattent d'ici la fin de l'année 2026. Ensuite la rédaction du DOO (Document d'orientations et d'objectifs) pourra débuter.

2- La mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

1- La vie du SCoT

L'accompagnement des communes et des intercommunalités s'effectue dès l'amont des procédures d'élaboration et de révision des documents d'urbanisme locaux, par la rédaction d'une « note de déclinaison » du SCoT. Suivent ensuite l'accompagnement technique au fur et à mesure de la procédure (diagnostic, PADD, zonage, règlement) et enfin l'avis final qui est délivré dans un délai maximal de 3 mois pour les PLU, 2 mois pour les PLH et 1 mois pour les PA/PC de plus de 5 000 m² de surface de plancher. Les avis font l'objet d'une analyse technique préalable suivie d'un examen avec les élus de la commission Urbanisme.



En 2025, le Grand Clermont a été mobilisé sur :

- le suivi des démarches de PLUi (réunions techniques et COPIL) : élaboration du PLUi de Mond'Arverne Communauté et de Clermont Auvergne Métropole
- le suivi des démarches de PLH (réunions techniques et COPIL) : élaboration du PLH de Mond'Arverne Communauté
- le suivi de la révision des SCOT voisins : SCOT des Combrailles et SCOT de l'agglomération Pays d'Issoire
- la participation au suivi de différentes études :
 - La charte architecturale et paysagère de la Chaîne des Puys-Faille de Limagne
 - La révision de la Charte du PNR Volcans d'Auvergne avec laquelle le SCOT doit être compatible

- Etude de requalification urbaine secteur Pardieu

- Par ailleurs, le Grand Clermont est régulièrement sollicité de la part d'instituts de formation qui souhaitent la présentation du SCOT et sa mise en œuvre. L'année 2025 n'a pas dérogé à ces demandes d'intervention.

- **l'organisation et l'animation de 13 commissions Urbanisme.** La commission s'est réunie mensuellement pour formuler un avis sur la base des avis techniques proposés, ainsi que pour définir les grands enjeux du PAS et l'armature territoriale (cf supra).

La commission convie les Maires ou Présidents d'EPCI concernés par un PLU un PLH à y participer, ainsi que les maîtres d'ouvrage (pour les permis d'aménager), ce qui donne lieu à des échanges nécessaires à la bonne compréhension des projets et de leurs enjeux.

Conformément à l'article L142-1 du Code de l'Urbanisme, le PETR du Grand Clermont est amené à émettre un avis sur la compatibilité des PLU, des PLH, des permis de construire (PC) ou d'aménager (PA) de plus de 5.000 m² de surface de plancher.

En 2025, des avis ont ainsi été rédigés sur :

- **L'Analyse de la compatibilité des PLU/PLUi :**

- Elaboration du PLUi de Mond'Arverne Communauté
- Modification simplifiée n°1 de Billom Communauté
- Déclarations de projet n°1 et n°2, révision allégée n°1 et modification n°2 du PLUi de Riom Limagne et Volcans

- **L'analyse de la compatibilité des PLH :**

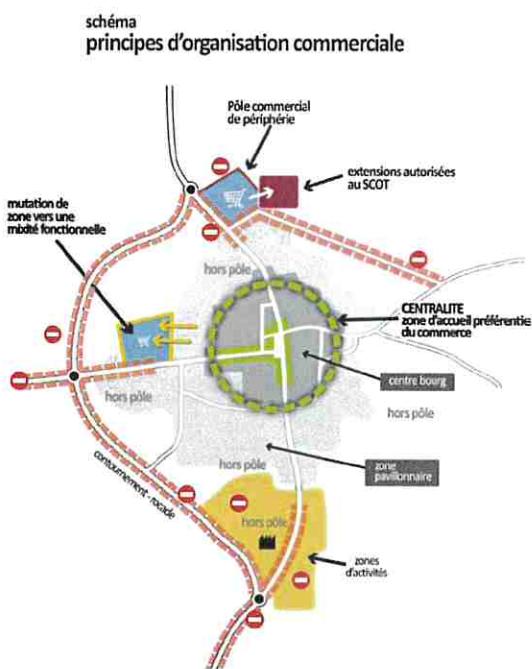
- PLH de Mond'Arverne Communauté

- **L'Analyse des permis d'aménager / permis de construire :**

- Le PC « agrivoltaïsme » à Manglieu
- Le PC « projet photovoltaïque au sol » à Pont-du-Château
- Le PA « les Pistes » à Clermont-Ferrand
- Les deux PA « la Varenne » et « le Poux » à Romagnat
- Le PA « Champ Bouchard » à Châteaugay
- Le PA « la Montagne » à Clermont-Ferrand

Ce travail d'accompagnement des communes et intercommunalités à la mise en œuvre du SCoT est appelé à se poursuivre en 2026.

2- L'urbanisme commercial



Le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC)

Le DAAC a été intégré au SCOT lors de sa modification N°6, en décembre 2019. Dès lors, il est entré dans sa phase de mise en œuvre. La méthode de suivi, réalisée avec l'appui de la CCI, assure la connaissance des **activités commerciales et artisanales de +300 m² de surface de vente** proposant de la vente de détail aux particuliers selon

La CCI assure un bilan annuel du suivi commercial selon 6 familles d'activités : Alimentaire / Équipement de la personne / Équipement de la maison / Culture Sport Loisirs / Hygiène Santé Beauté / Commerces automobiles (concessions, multi spécialistes équipement auto... ; sous réserve de disponibilité des données).

De plus, des chiffres concernant les commerces de moins de 300 m² de surface de vente complètent la vision globale du tissu commercial du Grand Clermont et de son évolution.

Le Comité consultatif du Commerce du Grand Clermont

En 2015, la loi « Pinel » du 18 juin 2014, est entrée en vigueur, ayant pour conséquence de fusionner les procédures de permis de construire et d'autorisation d'exploitation commerciale. En effet, un permis de construire relatif à la création ou l'extension de m² de surface commerciale ne peut désormais être délivré que si la CDAC (ou la CNAC) a émis un avis favorable.

Le Grand Clermont, en qualité de maître d'ouvrage du SCOT, est membre de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) pour les projets de création ou d'extension de surface commerciale, de plus de 1 000 m², ainsi que les projets compris entre 300 et 1.000m² (hors ORT) des communes de moins de 20.000 habitants qui le souhaitent.

Dans un souci de développement harmonieux, le Grand Clermont a créé en 2009 un Comité Consultatif du Commerce qui se réunit préalablement à chaque CDAC et permet de croiser les regards entre le territoire concerné par le projet (commune, EPCI), éventuellement un territoire voisin impacté, les consulaires (CCI, Chambre des Métiers), le Conseil départemental, le Conseil régional et d'autres partenaires (CAUE). Ce Comité consultatif a pour rôle d'éclairer les avis des collectivités locales en CDAC et assurer une cohérence avec les obligations réglementaires du DAAC.

Comme l'année 2024 et contrairement aux années précédentes, le Comité consultatif du Commerce a été très peu mobilisé au cours de l'année 2025 en raison d'une forte diminution des projets commerciaux supérieurs à 1000 m² de surface de vente (SV) et de contraintes d'agendas. Toutefois, les participations aux CDAC ont été les suivantes :

- En avril pour examiner le projet de réorganisation de l'ensemble commercial Intermarché Super Bd Berthelot à Clermont Ferrand portant la SV totale de 2.057 m² à 2.321 m² suite à l'extension de 104 m² du magasin, la création d'une boulangerie d'une SV de 160 m² et l'augmentation de 46 m² des surfaces affectées au retrait des marchandises (avis favorable)
- En juin pour examiner le projet de création d'un magasin à l'enseigne alimentaire Aldi de 1.007 m² de SV à Cournon (avis favorable mais avis défavorable de la CNAC).
- En aout pour examiner le projet de création d'un espace saisonnier Leclerc de 1.143m² portant la SV totale de l'ensemble commercial à 9.718 m² à Enval (avis favorable).

3- Le Conseil de développement

Pour rappel, un Conseil de développement est une instance de participation citoyenne instituée par la loi, obligatoire pour les EPCI de plus de 50 000 habitants et pour les PETR.

La loi offrant la possibilité de créer un Conseil de développement commun entre un PETR et les intercommunalités qui le composent, c'est le choix qui a été fait sur notre territoire. Le Conseil de développement du territoire du Grand Clermont est donc tout à la fois celui du PETR et celui de Billom Communauté, Clermont Auvergne Métropole, Mond'Arverne Communauté et Riom Limagne et Volcans.

La 1^{ère} réunion de ce Conseil de développement a eu lieu en mai 2022.

Réalisations de l'année 2025

La concertation sur le SCoT

Depuis les débuts du Conseil de développement en mai 2022, celui-ci est associé à l'élaboration du SCoT. C'est dans ce cadre que les saisines sur le Grand Clermont en 2050 (saisine 1) et les solidarités entre territoires (saisine 2) lui ont été confiées en 2022 et 2024.

En 2025, l'association du Conseil de développement à l'élaboration du SCoT a continué.

Le 11 mars, les élus ont présenté aux citoyens le projet d'armature territoriale sur lequel ils ont pu réagir.

Le 17 juin, c'est le Projet d'Aménagement Stratégique qui leur a été présenté et qui a donné lieu à des échanges avec les élus, en ateliers. Suite à ces échanges, un avis du Conseil de développement sur le PAS a été rédigé et présenté en commission urbanisme par Dominique Guélon le 3 juillet.

En outre, 11 membres du Conseil de développement ont assisté aux réunions publiques sur le SCoT organisées à l'automne.



Échanges entre élus et membres du Conseil de développement sur le Projet d'aménagement stratégique, 17 juin 2025

Une première auto-saisine

Après 2 saisines, le Conseil de développement a décidé fin 2024 de s'auto-saisir sur le sujet du dialogue entre élus et citoyens. Cette auto-saisine a occupé les membres toute l'année 2025 et se poursuivra en 2026.

3 groupes de travail se sont formés, chacun travaillant le sujet général sous un angle différent :

- Un groupe réfléchit à la façon dont le Conseil de développement pourrait être acteur/facilitateur/médiateur de la concertation grand public sur le SCoT. Les membres de ce groupe appuient leur réflexion sur les observations des réunions publiques, sur des entretiens avec des élus et des habitants et sur des expériences d'autres Conseils de développement.
- Un autre groupe explore l'idée entendue régulièrement, selon laquelle il y aurait un fossé entre les élus et leurs administrés. Vrai ? Faux ? Quelle(s) nuance(s) ? Et s'il y a un fossé, comment « rapprocher les mondes » ?
- Un dernier groupe a choisi d'être dans l'opérationnel en organisant une matinée d'échanges entre jeunes de 15-25ans, élus et chercheurs de l'INRAE sur le thème de l'alimentation, avec une question volontairement clivante : « On remplace ton steak de viande par des lentilles, tu es ok ? ».

Cet événement a eu lieu le 15/11 et a rencontré un beau succès avec la présence de :

- o 18 jeunes
- o 5 élus (Cécile Birard, Catherine Fromage, Dominique Guélon, Nathalie Marin et Marc Regnoux)
- o 2 chercheurs : Pascal Carrère qui travaille sur le lien entre élevage, prairie et climat et Marine Gueugneau qui travaille sur la végétalisation de l'assiette.

Le thème de l'alimentation était avant tout un « prétexte » pour une rencontre entre jeunes et élus. Le Conseil de développement espère que cette première expérience donnera l'envie aux jeunes et la confiance en eux pour participer par la suite à d'autres rdv avec des élus (réunions publiques, divers temps de concertation, etc.).

Information du Conseil de développement sur le projet de SERM (Service Express Régional Métropolitain)

La consultation du Conseil de développement sur un projet de SERM est une obligation.

Plutôt qu'un réel temps de consultation, le Conseil de développement a bénéficié d'un temps d'information en visio le 7 octobre. 7 membres du Conseil de développement y ont participé. Ils ont pu poser des questions et réagir au projet présenté. Ils regrettent notamment l'absence de réelles améliorations de mobilité en transport collectif sur le territoire du Billom Communauté vers Clermont Auvergne Métropole.

Les Rencontres de la Transition

Afin de faire connaître le Conseil de développement, 3 membres ont participé aux Rencontres de la Transition organisées par Clermont Auvergne Métropole le 9 octobre. Il s'agit d'un temps permettant à divers acteurs de partager leurs initiatives en matière de transition écologique, sociale et solidaire. Le Conseil de développement a présenté la façon dont il est associé à l'élaboration du nouveau SCoT ainsi que ses travaux sur le Grand Clermont à 2050 (saisine 1) et sur les solidarités entre territoires (saisine 2).

Perspectives 2026

La poursuite de l'auto-saisine

Les 3 groupes de travail cités précédemment vont continuer leurs travaux. Les restitutions s'adresseront aux nouveaux élus issus des élections municipales et communautaires de mars 2026.

L'évaluation du cycle 2022-2026 du Conseil de développement

Le Conseil de développement existe depuis mai 2022, il entre donc dans sa 5^{ème} année. Début 2026 sera organisée une évaluation participative, avec les membres du Conseil de développement, de cette expérimentation. Rappelons en effet que ce Conseil de développement est une première pour le territoire du Grand Clermont : des modalités de composition diversifiée ; des objectifs en termes de diversité en âges, genres et territoires ; une gouvernance horizontale, sans présidence ni co-présidence ; une animation avec des outils d'intelligence collective ; des saisines des élus. Il conviendra de se questionner par exemple sur l'apport du Conseil de développement à la vitalité de la participation citoyenne sur notre territoire et sur ce que cette expérience a apporté aux citoyens membres de l'instance. L'évaluation visera l'amélioration du dispositif.

Un événement de restitution des travaux de l'auto-saisine

Il est envisagé que le Conseil de développement puisse restituer ses travaux d'auto-saisine aux nouvelles équipes élues en septembre 2026. Il s'agirait également de souligner l'ensemble des travaux du Conseil de développement depuis ses débuts. Il pourrait s'agir en quelque sorte d'un événement de clôture de ce premier cycle du Conseil de développement.

4- Le Projet Alimentaire Territorial (Grand Clermont/ Parc Naturel Régional Livradois Forez)

Mise à jour des objectifs du PAT

Au lancement du PAT en 2018, 6 objectifs stratégiques et 10 objectifs chiffrés ont été déterminés collectivement. Déclinés à partir du scénario Afterres 2050 de Solagro, ils constituent une trajectoire de transition agricole et alimentaire pour le Grand Clermont et le Parc Livradois-Forez d'ici 2050.

Afin de mettre en cohérence ces projections chiffrées avec les changements climatiques, environnementaux ou socio-économiques d'une manière générale, avec les nouvelles réglementations nationales en vigueur (loi Climat et Résilience, SNANC, Plan Ambition Bio) et avec les évolutions du territoire (RGA 2020, révision de la Charte du Parc, révision du SCOT Grand Clermont), il a été engagé en 2025 un travail de mise à jour des objectifs chiffrés du PAT et de leur intégration dans le SCOT du Grand Clermont en cours de révision. Cette prestation, confiée au groupement Solagro/Espelia, mobilise l'ensemble des partenaires du PAT pour co-construire ces nouveaux objectifs à horizon 2050. Un comité de pilotage a été constitué et a validé le projet qui devra désormais recevoir l'approbation de différentes instances : COPIL du PAT, Grand Clermont et Parc Livradois-Forez.

Ce travail donnera lieu à une publication grand public sur la stratégie de relocalisation alimentaire qui s'organise dans le cadre du PAT (livret PAT II). Il alimentera aussi la révision du SCOT Grand Clermont et l'Observatoire du PAT et du système alimentaire local.



Ambition POSITIVE / EPIDOME : de la graine au pain, un projet de structuration d'une filière céréale bio à bas impact environnemental

Le projet Ambition POSITIVE porte l'ambition de structurer une filière de production locale blé-farine-pain, à destination de la restauration hors foyer. Il est co-porté par le Grand Clermont, le PNR Livradois-Forez, l'association Bio 63 ainsi que des fermes céréalier du territoire.

Trois axes structurent le projet :

- ❖ Réaliser un pain « Santé » issu de farines biologiques et locales du territoire,
- ❖ Inventer une filière à faible impact environnemental, sociale et solidaire
- ❖ Sensibiliser le grand public et les bénéficiaires de la restauration collective

Afin de structurer cette filière territorialisée, le projet associe plus d'une soixantaine de partenaires issus des différents maillons de la chaîne de valeurs et réunis au sein d'un consortium : producteurs céréaliers et paysans-

boulanger en Agriculture biologique, collectivités (ville de Clermont-Ferrand, communauté de communes Ambert Livradois-Forez), artisans boulanger (adhérents à la Fédération départementale), chercheurs (Unité de Recherche en Nutrition Humaine de l'INRAE), cuisiniers en milieu scolaire ou médico-social, convives, structures d'éducations à l'alimentation (REEA).

Pour rappel, Ambition positive a été lauréat de la Banque des Territoires en 2024, en réponse à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) de projets « démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires ». Le projet a été lancé avec la signature de la convention entre le PETR Grand Clermont / PNR LF en novembre 2024.

Depuis, le projet est entré dans une phase de maturation pour une période de 18 mois, pendant laquelle les partenaires travaillent conjointement à la structuration de la filière : organisation des étapes et des modalités de production d'un pain favorable à la santé (recettes, cahier des charges), identification des leviers de développement économiques et des débouchés auprès de la restauration collective du territoire. Cette phase a nécessité un travail de mise en relation entre les différents partenaires et acteurs-clés et également un accompagnement de la part de prestataires extérieurs missionnés sur la construction d'une filière viable, durable et réplicable.

Cette démarche s'est accompagnée d'un travail de sensibilisation des professionnels (cuisiniers, diététiciens, boulanger, etc.) et des convives de la restauration collectives (public scolaire pour cette phase du projet). Une étude INRAE a permis d'élaborer 4 recettes de pains, réalisées par les boulanger qui auront été testées cet automne dans 6 établissements pilotes pour une phase de test dont nous aurons les conclusions en début d'année 2026.



Les prochains mois de cette phase de maturation vont permettre également d'identifier des pistes d'investissements (appui technique, formations, financement de matériel...) et de mobiliser des investisseurs souhaitant s'engager dans cette filière durable jusqu'en 2032. Près de 70 fermes céréalier et 200 boulanger pourraient être éligibles à ce projet.

A l'issue de cette première phase exploratoire du projet, il s'agit désormais de construire, pour les 5 prochaines années, une seconde phase de mise en œuvre du projet dite phase de déploiement. Elle prévoit la réalisation d'investissements dans des outils de production, de transformation et de commercialisation du produit afin de pérenniser le modèle économique et organisationnel choisi.

En février 2026, le Conseil Syndical devra délibérer en faveur de la candidature du Grand Clermont sur le portage administratif du projet pour la mise en œuvre d'un plan d'aides à hauteur de 3 000 000 € sur 5 ans, provenant de

l'Etat (Banque des Territoires) visant essentiellement à financer des investissements, qui pourront être injectés dans l'économie du territoire du PAT. Il s'agira également de délibérer sur la participation financière du Grand Clermont sur la partie ingénierie et accompagnement de cette 2^{nde} phase du projet.



Collectif de chercheurs associés au PAT et implication dans des programmes de recherches régionaux et européens

En 2022, un collectif de chercheurs issus de plusieurs disciplines de recherche s'est constitué autour du Projet Alimentaire Territorial. Une poursuite de la co-animation du collectif est assurée avec Morgane Dovergne (doctorante en sociologie). Une convention officielle de partenariat entre le PAT, Vet Agro Sup, l'INRAE et l'UCA a ainsi été signée en 2025.

Les pilotes du PAT peuvent ainsi s'appuyer sur un écosystème de la recherche local très dynamique. Toutefois, les travaux de recherche réalisés autour des enjeux agricoles et alimentaires sont mal connus des acteurs économiques, des professionnels du développement local et agricole, du monde associatif et des habitants.

Avec le lancement d'un travail de recensement des projets de recherche en lien avec le PAT lors des dernières réunions du Collectif de Chercheurs en 2025, l'objectif est désormais de mieux mobiliser et diffuser les connaissances, les méthodes et l'expertise scientifiques pour accélérer la transition des systèmes alimentaires. Différents outils ont commencé à être mis en place : articles de communication pour présenter le collectif de chercheurs, frise chronologique des projets de recherche en lien avec le PAT, communications scientifiques, colloque « Transitions territoriales » de l'UMR Territoires, ... Ces projets visent à présenter les évolutions de la collaboration entre les acteurs publics (porteurs du PAT) et la recherche (membres du Collectif) depuis la création du PAT jusqu'à aujourd'hui.

D'autres pistes de collaboration verront le jour en 2026 sur la base d'un AAP (appel à projet sur l'appui aux politiques publiques) de l'INRAE, d'une piste d'intégration du réseau ATTER, d'une collaboration dans le cadre du projet FRUGALE ou d'un projet inter-PAT en lien avec le Collectif de Chercheurs

7^{ème} Forum Alimentaire Local

Le Forum alimentaire 2025 du Projet Alimentaire Territorial (PAT) Grand Clermont / Parc Livradois-Forez a eu lieu le 19 juin à la Roche-Noire



La particularité de cette année était que le forum s'inscrivait dans le cadre des 40 ans du Conseil National de l'alimentation (CNA) qui organisait des temps de réflexion avec des citoyen(ne)s du territoire pour recueillir leurs besoins, préoccupations, envies et idées en matière d'alimentation. Le territoire du PAT a été choisi par le CNA pour organiser un de ces ateliers durant la matinée du 19 juin. Par la suite, l'après-midi a commencé avec une présentation du rôle et des missions du CNA puis une synthèse de la parole citoyenne exprimée le matin. Il s'est poursuivi par un point d'avancement du projet Ambition positive et du projet Fruits de Dôme (reterritorialisation de l'arboriculture dans le Puy de Dôme), une intervention du Collectif de Chercheurs associé au PAT, la présentation de la mission sur la redéfinition des objectifs du PAT ainsi qu'une conclusion par les vice-présidents du Grand Clermont et du PNR Livradois-Forez en charge du PAT.

Coopération entre PAT du Puy de Dôme

Les 4 territoires porteurs de PAT sur le Puy-de-Dôme (Massif du Sancy, SMAD des Combrailles, Agglo Pays d'Issoire, Grand Clermont/Parc Livradois-Forez) poursuivent des rencontres régulières dans le cadre d'une cellule de travail inter-PAT.

En terme de collaboration, une thèse commune au PAT des Combrailles, du Grand Clermont / Parc Livradois-Forez et du Massif du Sancy autour du concept « Une seule santé » a débuté (portage par l'ADEME AURA) en 2025. La santé humaine et environnementale se trouve à la croisée de plusieurs démarches territoriales (CLS, PCAET, etc.) en lien avec les PAT. Le concept introduit donc une dimension nouvelle dans la mise en œuvre des politiques publiques de l'alimentation. Dans le cadre de cette mission, un appui à l'animation du collectif de chercheurs du PAT Grand Clermont / Parc Livradois-Forez, la co-animation du groupe de travail inter-PAT 63 ainsi que l'appui au déploiement de réflexions et d'actions sur le sujet « One Health » sont prévus.

5- La voie verte le long de l'Allier

Le PETR du Grand Clermont assure par délégation de Billom Communauté, Clermont Auvergne Métropole et Mond'Arverne Communauté, la maîtrise d'ouvrage du projet de voie verte le long de l'Allier (27 kilomètres d'Authezat à Pont du Château).

Fin 2025, le montant total des dépenses (travaux/ études) s'élève à 5 078 127.21€ TTC pour un coût prévisionnel de 5 249 340€. La totalité des subventions régionales (2 194 189€), européennes (868 584.54€) et d'Etat (77 200 €), ainsi que les participations des EPCI ont été perçues.

Toutefois, le coût final (avec les derniers aménagements dont le dernier tronçon à ce jour non réalisé sur la commune d'Authezat) pourrait être de l'ordre de 5 775 000€ TTC.

La voie verte en 2025

Les travaux et prestations suivants ont été réalisés :

- remplacement des barrières et mobiliers endommagés
- aménagements paysagers définitif sur la parcelle de compensation environnementale aux Martres de Veyre
- suivi environnemental des espèces le long de la voie verte (obligation de l'autorisation environnementale)



Inauguration de la voie verte (septembre 2024)

Les perspectives 2026

Pour l'équipement (mobilier et signalétique) des 5 aires d'accueil et tout au long du parcours, une étude devra être préalablement être menée pour permettre leur réalisation (possibilité de financement par les fonds européens LEADER Puy de Dôme).

Par ailleurs, la question de la réalisation des derniers travaux restants sur le tronçon de la commune d'Authezat (1,5 km – section de Chadieu pour environ 480 000 € TTC) se pose.

6- Le programme LEADER

1- LEADER « Val d'Allier du Grand Clermont » 2015-2022

4 707 568 € de fonds LEADER « Grand Clermont » ont été attribués soit 100 % de l'enveloppe totale (cela représente 5% de l'enveloppe Auvergne). Au total, 112 opérations auront été financées depuis 2016.

L'année 2025 marque la fin définitive du programme avec le paiement des subventions LEADER sur les dernières réalisations qui se sont achevées au 31 décembre 2024.



Circuit du patrimoine des sources du Saladis

Semis pour l'opération "Planter des fleurs sauvages"



Construction des bâtiments de l'Ecopôle

2- La programmation LEADER Puy de Dôme2023-2027

Contexte et candidature

Cette nouvelle programmation s'inscrit, en Région Auvergne / Rhône-Alpes, dans un contexte de baisse budgétaire importante du programme LEADER (de 30 à 14 M€ pour le Puy de Dôme) et par des périmètres LEADER désormais d'échelle départementale.

Les anciens territoires porteurs du programme LEADER sur la période 2014 – 2022, dont le Grand Clermont, se sont donc organisés pour créer une entente, porteuse du LEADER « Puy de Dôme » 2023-2027, entre les partenaires suivants :

- Syndicat mixte du PNR Livradois-Forez ;
- Syndicat mixte du PNR des Volcans d'Auvergne ;

- Syndicat mixte du PETR du Grand Clermont ;
- Communauté d'agglomération du Pays d'Issoire ;
- Syndicat mixte pour l'aménagement et le développement des Combrailles ;
- Communauté de Communes de Plaine Limagne

La stratégie LEADER 2023-2027 du GAL Puy de Dôme s'appuie sur les 3 thématiques retenues au niveau régional à savoir revitaliser les centres-bourgs, construire une offre touristique renouvelée et renforcer la création de valeur ajoutée sur les territoires avec l'axe transversal suivant : prendre en compte les enjeux de transitions énergétiques et écologiques.

Des appels à projet (AAP) thématiques sont publiés chaque année pour permettre aux porteurs de projets publics et privés de déposer des dossiers de demande d'aide auprès du Comité de Programmation (COPROG) LEADER « Puy de Dôme » constitué d'élus et de partenaires privés locaux qui décident de l'attribution des subventions LEADER.

Les thématiques des AAP sont les suivantes : centre-bourg et habitat, services à la population, tourisme durable, culture, alimentation, mobilité, environnement, attractivité du territoire, ressources naturelles, transitions énergétiques, ...

En 2025, le Comité de Programmation (COPROG) LEADER « Puy de Dôme » s'est réuni à 4 reprises et marque une très importante augmentation des dossiers sur le territoire du Grand Clermont : de 7 dossiers en 2024, on atteindra 19 dossiers déposés fin 2025 pour un montant de dépenses total présenté de 1 665 495 € et 1 365 532 € de LEADER en 2025 contre, en 2024, respectivement 635 267 € et 487 219.78€. Fin décembre 2025, le total des dossiers « Grand Clermont » sera donc de 2,3 M€ pour les dépenses totales et de 1,85 M€ d'aides LEADER.

Au niveau de l'ensemble du programme LEADER Puy de Dôme, le montant total des dossiers sélectionnés ou programmé dépassera 7 M€ en fin d'année 2025 environ avec un taux de consommation très satisfaisant au-delà de 50% de l'enveloppe disponible après 2 ans de programme sachant qu'il reste encore 2 ans de programmation.

Année 2026 du GAL Puy de Dôme

3 à 4 Comité de programmation sont prévus en 2026 pour renouveler les appels à projets et pour programmer de nouveaux dossiers d'aides.

Au niveau du Grand Clermont, 2 postes à temps partiel sont fléchés pour le suivi / animation du programme LEADER Puy de Dôme :

- 30% d'un poste pour l'animation du programme au niveau local (notamment détection et aide aux porteurs de projet du territoire du Grand Clermont) et pour le suivi du programme au niveau départemental
- 1 ETP afin de faire face aux premières instructions de demande de paiement en 2026 aussi bien au niveau du Grand Clermont qu'au niveau du service mutualisé LEADER assuré par le SMAD des Combrailles. Pour cela, il est envisagé de recruter une personne qui travaillera à 50% pour le Grand Clermont (financée à 80%) et à 50% pour le service mutualisé par une mise à disposition (aucun coût pour le Grand Clermont sur cette dernière moitié de poste).

Par ailleurs, le Grand Clermont devra budgéter et verser en 2026 une participation financière d'environ 5 000 € au SMAD des Combrailles, structure désignée par les partenaires pour animer et gérer la cellule LEADER mutualisée au niveau départemental.

7- Le service d'instruction des autorisations d'urbanisme

Le service instructeur des autorisations d'urbanisme a fonctionné en 2025 sur un périmètre identique à celui de 2024. Ce périmètre est inchangé depuis 2018.

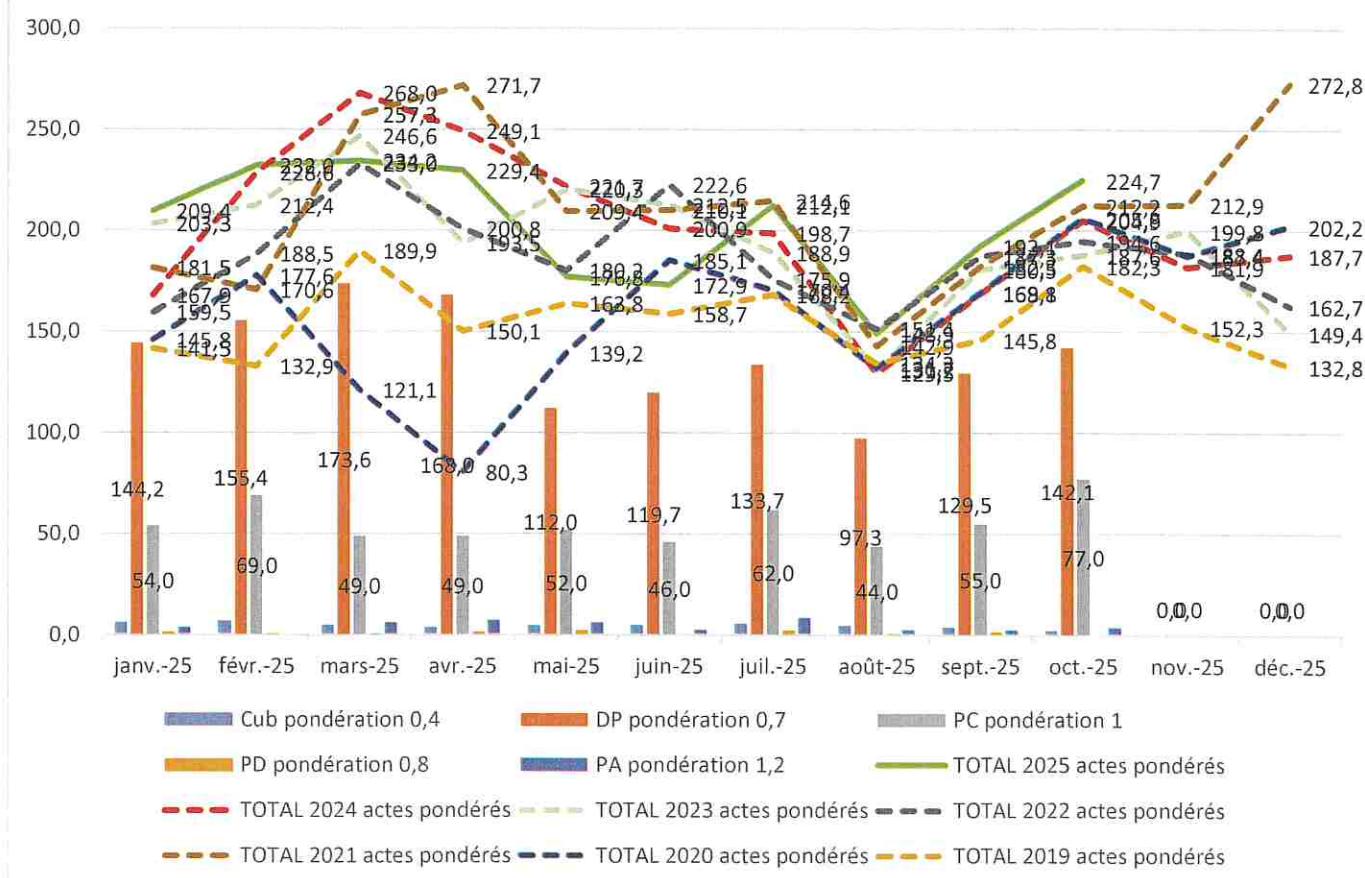
Malgré un contexte général de crise qui perdure, la charge de travail du service n'a pas diminué, notamment en raison d'une part importante des autorisations d'urbanisme dans le cadre du plan rénovation énergétique des bâtiments (pose de panneaux solaires et Isolation Thermique par l'Extérieur).

Au-delà du contexte de crise, le nombre de demandes a progressé au fur et à mesure des années avec un pic en 2021 (mise en place de la réglementation thermique 2020). Beaucoup de travaux entrent dans le champ de la déclaration préalable, sous conditions, comme par exemple des extensions ou surélévations en zone U jusqu'à 40 m², sans franchir le seuil du recours à l'architecte. Les terrains plus exigu vont favoriser le recours à la déclaration préalable.

La part des permis de construire concernant les maisons individuelles a diminué en 2025, même si le service instruit régulièrement cette catégorie de dossiers. Le plan de charge n'a toutefois pas régressé ; en effet, les bâtiments industriels et les constructions agricoles ont compensé le repli des maisons individuelles neuves.

Les travaux sur les constructions existantes contribuent pour une part importante au plan de charge, ainsi que la création ou la remise sur le marché de logements neufs et/ou rénovés.

ADS PETR - Dépôt de dossiers - actes pondérés 2019 à 2025



Concernant les **effectifs**, le service a pu, en 2025, fonctionner avec 6 instructeurs dont deux qui ont pris leurs postes en début d'année.

Un stagiaire dans le domaine de l'instruction est venu découvrir l'urbanisme et le métier d'instructeur pendant 3 mois et demi, en milieu d'année, apportant un léger soutien, notamment durant la période estivale, qui reste une période complexe à gérer.

Tableau récapitulatif du nombre d'actes pondérés au regard des effectifs du service ADS

Année	Nombre d'actes pondérés	Effectif réel instructeurs ADS (ETP)	Effectif théorique instructeurs ADS : 350 EPC / instructeur	Ecart	Coût du service ADS	Cout de l'équivalent PC
2016	1 684,3	4,0	4,8	-0,8	262 323,25 €	155,75 €
2017	1 964,0	4,8	5,6	-0,9	299 853,55 €	152,67 €
2018	1 734,2	4,5	5,0	-0,5	320 242,68 €	184,66 €
2019	1 848,2	4,5	5,3	-0,8	311 002,50 €	168,27 €
2020	1 915,7	4,5	5,5	-1,0	306 595,62 €	160,04 €
2021	2 536,7	5,2	7,2	-2,0	368 034,22 €	145,08 €
2022	2 243,9	6,0	6,4	-0,4	381 258,09 €	169,91 €
2023	2 326,1	5,6	6,6	-1,0	384 374,43 €	165,24 €
2024	2 407,7	5,66	6,88	-1,2	424 119,08 €	176,20 €
2025 (10 mois)	2032,5					
Estimation 2025	2439,0	6,0	7,0	-1,0	435 000.00 €	178.4€

La dématérialisation des actes :

Au printemps 2025, l'ensemble des communes est raccordé à la plate-forme PLAT'AU. Ceci permet aux communes de transmettre les autorisations d'urbanisme en dématérialisé à la préfecture (fin des envois papiers). De même, certaines consultations, en plus de l'ABF, sont réalisées avec cette plate-forme directement par le service instructeur (DRAC Archéologie, CDPENAF, DDT avis unique).

La dématérialisation a son revers : elle nécessite une rigueur extrême pour les communes afin que les données soient exactes.

La bonne gestion des données dans le logiciel d'instruction est d'autant plus importante qu'elles alimentent la base de données **SITADEL** (base de données nationale qui suit l'évolution des logements et des locaux). La qualité et l'exhaustivité des données saisies par les communes, par les demandeurs lorsque les demandes sont déposées via le guichet unique, puis leur instruction réalisée par le PETR sont donc essentielles. Les dates et natures des décisions sont fondamentales, notamment parce qu'elles servent de référence à la **DGFIP**, dans le cadre de la **fiscalité** (taxe foncière, taxe d'habitation, taxe d'aménagement ...).

A la demande de plusieurs communes, les communes et le service ADS ont été reliés à AD'AU (Aide à la Dématérialisation des Autorisation d'urbanisme) : service offert par l'Etat aux particuliers comme au professionnel afin de finaliser leur demande sur internet. Les dossiers qui ont été déposés dans le cadre de ce service se sont avérés très incomplets. Aussi, l'expérience n'ayant pas été concluante, la liaison avec AD'AU a été retirée fin septembre 2025.

Elargissement du périmètre d'instruction en 2026 et reprise des permanences :

Mond'Arverne Communauté achève son PLUi fin 2025/début 2026, en conséquence, les communes de **Manglieu et Authezat** ne seront plus instruites par la DDT. Le service ADS du PETR devra donc prendre en charge deux nouvelles communes. Ceci représente environ **39 actes pondérés supplémentaires sur une année** (moyenne réalisée avec les données fournies par la DDT pour les années 2022 à 2024), ce qui correspond à l'équivalent de 0,15 ETP.

Dans le courant de l'année, une réflexion a été menée avec les EPCI afin d'apporter une aide aux demandeurs, ainsi que de renforcer la collaboration entre les EPCI et le service ADS.

Pour ce faire, une reprise des permanences ADS a été initiée sous deux formes :

- les permanences sont organisées dans les locaux des EPCI à raison d'**un mercredi matin par mois**, en dehors des vacances scolaires, sans rendez-vous. Le responsable et un instructeur sont donc à disposition pour répondre aux demandeurs sur des questions générales avant dépôt de dossiers. Un temps est également prévu avec l'EPCI, en cas de besoin.
- la seconde partie se déroule dans les bureaux du PETR, sur rendez-vous, les lundis après-midi et concernent les questions sur des dossiers en cours d'instruction uniquement.

Il est convenu de réaliser un bilan dans quelques mois et de faire évoluer le procédé le cas échéant.

CONCLUSION

Le Grand Clermont se distingue dans le paysage national par son originalité. Seul PETR à associer une métropole avec des territoires moins urbanisés, voire ruraux, il constitue un bassin de vie de plus de 430 000 habitants. Plus que jamais la volonté de collaboration entre l'urbain, le péri-urbain et le rural est un impératif.

Le rapport d'orientation budgétaire est l'occasion de faire un bilan de son action et de se projeter dans l'avenir.

Dans un paysage intercommunal stabilisé autour de 4 intercommunalités renforcées, le Grand Clermont a, au cours des dernières années, confirmé l'intérêt d'une collaboration en inter-territorialité à cette échelle. Ainsi, en premier lieu, il a permis la réalisation d'actions concrètes comme, par exemple, la voie verte le long de l'Allier, l'instruction des autorisations d'urbanisme pour Billom Communauté et Mond'Arverne Communauté, la mobilisation de financements au bénéfice de porteurs de projets dans la cadre du LEADER ou du PAT. Pour autant sa principale vocation est autre : accompagner la réflexion collective pour trouver les meilleures voies pour préparer l'avenir de notre territoire. Cela a été l'objet de la démarche « Habiter autrement le Grand Clermont », de toutes les réflexions portées dans la cadre du PAT, de l'animation du Conseil de développement visant à rapprocher les élus et les citoyens et bien entendu du SCoT.

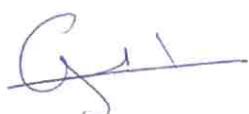
Si en début du mandat, le bilan de la mise en œuvre du SCoT, approuvé en 2011, a été livré, les deux dernières années ont permis de poser les bases d'un nouveau projet de territoire « Prendre soin des populations et des espaces de vie » dont pourront se saisir les élus après mars 2026. Si beaucoup de chemin a été parcouru, notamment pour redonner du dynamisme démographique, un chantier d'une ampleur inédite est ouvert. Face aux bouleversements environnementaux, économiques et sociaux, le maintien de la qualité de vie des habitants, et en premier lieu des plus modestes, doit être la priorité : se loger, travailler, se déplacer, avoir accès aux services dans un environnement préservé favorable à la santé, c'est-à-dire vivre dignement.

La solidarité et la complémentarité sont des conditions essentielles à la capacité de notre territoire à effectuer cette transition plus économe et plus résiliente.

Le Conseil Syndical, après en avoir débattu, prend acte du Rapport d'orientations Budgétaires 2026.

À Clermont-Ferrand, le 11 décembre 2025.

**Gérard GUILLAUME,
Secrétaire de séance.**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200048171-20251210-20251210-858-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2025

**Dominique ADENOT,
Président.**



28/28